

PV de la séance ordinaire de l'Assemblée générale du 2 avril 1997

Présidence : M. Georges CLAVEL
11 membres présents
Ouverture de la séance à 20 h 15 au stand.

Ordre du jour :

- Point 1** : Nomination des scrutateurs.
- Point 2** : Approbation du dernier procès-verbal.
- Point 3** : Approbation des comptes.
- Point 4** : Rapport d'activités.
- Point 5** : Examen des prescriptions fédérales concernant le tir hors service.
- Point 6** : Elections statutaires.
- Point 7** : Propositions du comité.
- Point 8** : Propositions individuelles.

Point 1 : Nomination des scrutateurs.

Les vérificateurs de comptes fonctionneront comme scrutateurs si le vote à bulletin secret est demandé.

Point 2 : Approbation du dernier procès-verbal.

Le secrétaire lit le pv de la séance de l'assemblée générale du 3 avril 1996.
La parole n'est pas demandée, il est accepté tel que présenté.

Point 3 : Approbation des comptes.

Notre caissier, M. Pierre **HIRSCHI**, nous donne lecture des comptes de l'exercice 1996. Bonne nouvelle puisqu'ils affichent une augmentation de fortune d'environ 5000.-. La fortune de la société au 31.12.96 s'élève à 9'839.18.

La location de la buvette a rapporté environ Fr. 3'500.--.

Monsieur Philippe Magnenat lit le rapport de la commission de gestion. Il recommande à l'assemblée générale d'accepter les comptes tels que présentés et d'en donner décharge au comité.

Les comptes sont acceptés à l'unanimité.

Point 4 : Rapport d'activités

Le Président, M. Georges CLAVEL, retrace les activités du comité pour la saison 1996. Pas de manifestation importante, le comité ne s'est réuni qu'à quatre reprises. Il rappelle le virage pris par les sociétés de tir dans le cadre d'armée 95 avec l'abolition de l'obligation de s'affilier à une société de tir. Le comité a négocié ce changement avec succès.

Point 5 : Examen des prescriptions fédérales concernant le tir hors service.

Pas de changement quant au programme du tir obligatoire. Les nouveautés introduites en 1996 sont reconduites telles quelles. Les prestations financières de la Confédération sont maintenues. Les tireurs restent astreints jusqu'à et y compris l'année de leur 40 ans.

Pour garder leur arme personnelle, les militaires qui seront libérés à la fin de l'année ne doivent avoir participé qu'à deux exercices fédéraux durant les trois dernières années. Il est donc possible d'obtenir son arme si l'on a effectué deux PO seulement, le tir en campagne n'est plus une condition indispensable.

Sur le plan de la sécurité, il est désormais interdit d'entrer dans un stand avec un fusil - toutes armes confondues - dans une sacoche quelqu'en soit le type.

Point 6 : Elections statutaires.

Comité

Cette année, le comité n'est pas soumis à la réélection.

Sa composition est la suivante :

Président : M. Georges CLAVEL

Vice-Président : M. Stéphane BINGGELI

Caissier : M. Pierre HIRSCHI

Secrétaire : M. Pierre GIROD

Directeur des tirs : M. Eric ROULIN

Vérificateurs

Election de vérificateurs :

1er vérificateur : M. Philippe MAGNENAT

2ème vérificateur : M. Jean-Marc MATHYS

Suppléant : M. Pierre-Alain Bigler

Point 7 : Propositions du comité.

Le Président nous signale qu'il faudrait encore du monde pour la réfection du stand. M. Jean-Marc MATHYS propose de convoquer chaque année les membres à une journée de travail telle que celles que le comité avaient mis sur pied pour la réfection de la buvette. Cette proposition est approuvée par l'assemblée générale.

Le Président informe encore l'assemblée sur les prochaines échéances importantes à savoir le tir cantonal vaudois dans le Chablais en 1998 où aura lieu également le 1^{er} tir fédéral des jeunes, le tir fédéral des vétérans à Lausanne en 1999 et le tir fédéral 2000 à Bière.

Point 8 : Propositions individuelles.

Il n'y a pas de proposition, la séance est levée à 21 h 25.

Le Président :



Georges CLAVEL

Le Secrétaire :



Pierre GIROD